

DNC bovine : pas de crainte, mais de l'info pour les agriculteurs gersois

Ce mercredi 20 août, à 14 heures, dans les locaux de la Chambre d'agriculture du Gers, se tiendra une réunion d'information sur la DNC / FCO / MHE pour les éleveurs bovin gersois.



DNC bovine : pas de crainte, mais de l'info pour les agriculteurs gersois

Les professionnels de la filière doivent être rassurés, soutenus et armés en cas de nouvelle crise sanitaire dans le département. Même si, à ce jour, aucune menace de DNC (dermatose nodulaire contagieuse) est en vue dans notre département.

Lionel Candelon, président de la Chambre d'agriculture du Gers, avec ses troupes, fera donc le point, en essayant de n'omettre aucun point. « Nous donnerons tous les détails techniques aux éleveurs, mais également les détails politiques, car nous, nous nous opposons à l'abattage total des troupeaux infectés, surtout lorsque l'on a qu'un ou deux bovins touchés. »

Le patron des paysans gersois ne se montre pas alarmant quant au cheptel gersois pour ce qui est de la DNC, rappelant que « dans le Gers, nous avons tellement connu d'épisodes sanitaires catastrophiques... ». Par contre, « nous le sommes, alarmants, concernant les modalités appliquées par l'État pour endiguer la maladie ». Lionel Candelon reste ferme sur ses positions quant à l'abattage systématique de tout le cheptel lorsqu'un cas est détecté, comme on peut le lire dans LA VOLONTÉ PAYSANNE d'août 2025 : « En aucun cas, nous ne tolérerons qu'un animal qui ne souffre pas de la maladie soit abattu par les services de l'État ».

Que peut faire la Chambre d'agriculture du Gers contre l'abattage de tout un troupeau si un tel cas devait se présenter dans notre département ? « Nous, en tant qu'organisme consulaire, nous avons la possibilité de nous y opposer. Mais ça, c'est à nous, avec nos traités respectifs, à faire entendre notre voix et nous appuyer sur les syndicats agricoles. Le problème, c'est que les anciens syndicats majoritaires (FDSEA et JA) ont voté pour les abattages. Donc, cela va être compliqué. Nous, si l'éleveur nous demande clairement de refuser l'abattage, on bloquera l'abattage complet ; ça, c'est sûr. »

RAPPEL : COMMENT SE TRANSMET LA D.N.C. ? :

Cette maladie se transmet essentiellement par des insectes hématophages tels que les taons et les mouches. Autrefois limitée à l'Afrique subsaharienne, la DNC a récemment fait son apparition en Europe.

PAS DE SOUCI DANS NOTRE RÉGION :

Fort heureusement, pour l'heure, seuls deux départements sont concernés par la DNC bovine (Savoie et Haute-Savoie). Environ quatre-vingt foyers y auraient été recensés. Une fois la situation totalement maîtrisée dans cette zone géographique, avec la vaccination de la totalité du cheptel, les autres départements, dont le Gers, attendent les vaccins pour faire face, au cas où...

Concrètement, sur le terrain, les éleveurs gersois « ne changent pas leurs habitudes de travail », nous explique Lionel Candelon, président de la Chambre d'agriculture du Gers. « Il s'agit de faire un contrôle visuel sur des symptômes qui pourraient apparaître, avec une surveillance sanitaire quotidienne qu'ils font pour d'autres maladies. »

Les symptômes que peuvent détecter l'éleveur sont des pustules qui apparaissent sur une grande partie de la peau du bovin, qui ressemblent à une dermatose que l'on peut connaître sous d'autres formes, puis une montée en température de l'animal.

LE PUBLIC DOIT ÊTRE RASSURÉ :

Aucune raison d'annuler ses balades dans la campagne pour le quidam. La Chambre d'agriculture est bien claire là-dessus : « Le virus n'est pas transmissible aux autres animaux que les bovins. La DNC n'est pas transmissible aux chiens, chats, chevaux, moutons ou chèvres. Même si un de ces animaux est piqué, il ne risque pas de contracter la maladie. Il ne contribuera donc pas à la propagation du virus. La présence d'animaux non-sensibles à proximité de bovins est même un facteur de « dilution » de la maladie : chaque insecte qui pique un cheval ou chien par exemple est, de fait, moins susceptible de piquer un bovin. »

Selon le site du Ministère de l'Agriculture, « il n'y a en outre aucun risque pour la santé humaine lié à la consommation de produits issus d'animaux infectés ».